



Ville de
Rixheim

28, rue Zuber - B.P. 7
68171 RIXHEIM CEDEX
Tél. : 03 89 64 59 59
Fax : 03 89 44 47 07
www.rixheim.fr

SERVICE TRAVAUX
st.travaux@rixheim.fr

221 / VOI / 2026

ARRÊTÉ

Portant autorisation d'occupation du domaine public rue de l'Ile Napoléon

Le Maire de la Ville de RIXHEIM,

- Vu l'ordonnance du 1^{er} septembre 1945 portant étatisation de la Police dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2542-2, L 2213-1, L 2213-6 et L 2215-4 ainsi que le Code des Communes,
- Vu le décret n° 58-1217 du 15 décembre 1958 relatif à la police de la circulation routière (Code de la route), modifié et complété,
- Vu les arrêtés interministériels des 22 octobre 1963, 24 novembre 1967 et 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière, modifiés et complétés,
- Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,
- Vu la demande de l'entreprise ALSACE RACCORDEMENT en date du 19 mai 2026,

Arrête :

Article 1^{er} : L'entreprise ALSACE RACCORDEMENT est autorisée à utiliser le domaine public, rue de l'Ile Napoléon, au niveau du 03, afin de permettre la pose d'un nouveau support.

Article 2 : Lors de la pose du support, le véhicule de levage empiètera sur la chaussée. Des panneaux AK5 seront mis en place, et la restriction de chaussée sera complétée par un dispositif conique K5a si nécessaire.

Article 3 : Après le retrait du véhicule, le domaine public sera nettoyé par l'entreprise ALSACE RACCORDEMENT.

Article 4 : Ces mesures s'appliqueront le 11 juin 2026.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site internet de la ville, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg ou via l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 6 : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rixheim,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Monsieur Philippe WOLFF, adjoint en charge de la voirie, du plan de circulation et des mobilités douces,
- Centre technique municipal, 28 rue de Pologne, 68170 RIXHEIM,
- L'entreprise ALSACE RACCORDEMENT, 1 avenue du château, 68540 BOLLWILLER,

Fait à RIXHEIM, le 27 mai 2026

Le Maire :



Catherine MATHIEU-BECHT